

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Étaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Étaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-083 : VALIDATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 16, 23 ET 30 AVRIL 2014

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les procès verbaux des séances des 16, 23 et 30 avril sont soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les procès verbaux des séances des 16, 23 et 30 avril 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-084 : EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES DIFFUSEURS DE PRESSE SPECIALISTES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Les diffuseurs de presse spécialistes et indépendants pouvaient jusqu'à présent, sous réserve d'une délibération prise par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, bénéficier d'un abattement forfaitaire de la base d'imposition de cotisation foncière des entreprises d'un montant de 1 600 €, 2 400 € ou 3 200 €. Ce montant était déterminé librement par la collectivité.

A compter des impositions établies au titre de l'année 2015, l'article 1464 L du Code Général des Impôts remplace le dispositif d'abattement forfaitaire facultatif, par une exonération facultative sur délibération des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le champ d'application de l'exonération est plus réduit que celui de l'abattement car ne sont visés que les diffuseurs de presse spécialistes et non l'ensemble des diffuseurs de presse.

Ce sont les établissements qui vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse et qui revêtent la qualité de diffuseurs de presse spécialistes au sens de l'article 2 du décret n°2011-1086 du 8 septembre 2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les diffuseurs de presse spécialistes constituent l'un des tout premiers réseaux du commerce de proximité en France. Ils garantissent chaque jour le libre accès des citoyens à l'information et participent activement à l'animation des territoires et au maintien du lien social dans les communes.

Ce réseau est en souffrance, avec des fermetures de points de vente qui s'accroissent et des commerçants qui se découragent.

Le nouveau dispositif d'exonération de cotisation foncière des entreprises constitue donc un véritable levier pour se mobiliser en faveur des diffuseurs de presse spécialistes et favoriser ainsi largement leur création et leur maintien dans les territoires.

En application de l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts, l'exonération de cotisation foncière des entreprises emporte l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Pour une application de l'exonération à compter du 1^{er} janvier 2015, la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2014.

Considérant la sollicitation des diffuseurs de presse spécialistes du territoire communautaire,

Vu l'article 1464 L du Code Général des Impôts,

Vu l'article 2 du décret n°2011-1086 du 8 septembre 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'instaurer, en faveur des diffuseurs de presse spécialistes, une exonération de cotisation foncière des entreprises,
- charge Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Étaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Étaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-085 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent de la Communauté de Communes Haute Bouriane a été intégré au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, sur un poste déjà existant au sein de la collectivité et vacant. Il apporte un soutien administratif à la direction des services techniques, et exerce à temps partiel (80%).

Cet agent a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades afin de devenir adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet exercé à 80%, et ce à compter du 1^{er} août 2014.

Cette proposition d'avancement a été validée par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet afin de promouvoir cet agent, qui sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- valide la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-086 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 18 juin 2008, avait validé la création d'un poste de rédacteur à temps non complet (17h30 hebdomadaire).

L'agent qui occupe actuellement le poste de rédacteur à temps non complet est intercommunal. En effet, il exerce à mi temps à la Communauté de Communes Quercy Bouriane et à mi-temps à la Commune d'Uzech les Oules.

Cet agent a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades afin de devenir rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet, et ce à compter du 27 août 2014.

Cette proposition d'avancement a été validée par ses deux employeurs et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Il convient donc de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire), afin de promouvoir cet agent, qui sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste de rédacteur à temps non complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire),
- valide la suppression d'un poste de rédacteur à temps non complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-087 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Considérant la création des postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire),

Considérant que le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de la Communauté de Communes ne prévoit pas les indemnités afférentes à ces grades,

Proposition est faite au Conseil Communautaire de modifier le régime indemnitaire applicable à la filière administrative de la manière suivante :

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	857,82 €	2,75

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 492,00 €	1,3
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 478,00 €	1,8

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	469,66 €	6

Les montants annuels de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2010 pour l'IFTS et l'IAT, et au 1^{er} janvier 2012 pour l'IEMP. Ils sont revalorisés automatiquement par indexation sur la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale, pour l'IFTS et l'IAT.

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril et 2 juillet 2010, 9 février et 21 septembre 2011, 5 décembre 2012 et 20 septembre 2013 restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la modification du régime indemnitaire applicable à la filière administrative, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-088 : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) - SERVICE PETITE ENFANCE- RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Considérant le besoin de soutien en personnel du service petite enfance, afin d'en optimiser le fonctionnement,

Considérant l'opportunité de recruter à ce poste un emploi d'avenir,

Considérant que l'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de seize à vingt-six ans, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale,

Considérant que le dispositif « emploi d'avenir », dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), prévoit un financement de l'Etat à hauteur de 75% du taux horaire brut du salaire minimum de croissance, assorti d'une obligation de formation du jeune pour l'employeur,

Considérant que ce contrat, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, permet le recrutement d'un agent à temps complet, avec une rémunération sur la base du SMIC,

Il est proposé de créer un emploi d'avenir à temps complet, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), à compter du 1^{er} septembre 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la création d'un emploi d'avenir à temps complet dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-089 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE CONCORES

Rapporteur : Pascal PAVAN

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires confronte nos communes rurales gestionnaires d'écoles à la difficulté de mobiliser des bénévoles motivés, aptes à assurer des temps d'activités périscolaires.

Afin de pallier à cette pénurie d'intervenants, la Commune de Concorès sollicite la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition deux de ses animateurs à raison d'une heure par semaine, et ce, durant le premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, par la Commune de Concorès, de la rémunération des deux agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention (cf convention jointe en annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de deux animateurs de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Concorès, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-090 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER JEAN COULON A GOURDON

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Suite aux élections municipales, l'Agence Régionale de Santé sollicite la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle désigne un représentant pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Jean Coulon à Gourdon.

En effet, le décret n°2010/361 du 8 avril 2010 prévoit la désignation d'un représentant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, dont la commune siège de l'établissement de santé est membre.

Proposition est faite de désigner Madame Nadine Saoudi comme représentante de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Jean Coulon.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Madame Nadine Saoudi comme représentante de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Jean Coulon.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-091 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de Communes Quercy Bouriane rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de Communes Quercy Bouriane estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de soutenir les demandes de l'AMF qui sont les suivantes :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-092 : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'EHPAD SUR LA COMMUNE DE MILHAC

Rapporteur : Claude VIGIE

La commune de Milhac a été contactée en 2011 par la société MEDICA pour une réflexion sur l'implantation d'une structure privée de type EHPAD, de 90 lits. Le projet avait été présenté au Conseil Municipal et à la Communauté de Communes Haute Bouriane, qui ont tous deux émis un avis favorable avec à l'appui une délibération en ce sens.

L'étude a été poursuivie et une étude de faisabilité a été menée par MEDICA, puis présentée au Conseil Général du Lot qui a demandé que le projet soit travaillé de nouveau. Une autre étude a donc été confiée, pour la réalisation de l'Avant Projet Sommaire, au bureau d'études Fontaine Malvy. Les plans ont été réalisés et présentés au Conseil Général du Lot et à l'Agence Régionale de Santé.

Ce projet représente donc une capacité de 90 lits, plus 6 places d'accueil de jour, avec 4 unités en hébergement permanent (42 lits), 2 unités sécurisées Alzheimer de 14 lits (28 lits), 14 lits handicapés vieillissants, 6 lits hébergement temporaire, 6 places d'accueil dédiées Alzheimer et un service de baluchonnage.

MEDICA sera gestionnaire de l'ensemble de l'EHPAD. Ce projet est évalué à 15 millions d'euros. 50 emplois seront créés et recrutés sur le territoire dès la délivrance du permis de construire.

Le coût de la construction est pris en charge par MEDICA. L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général du Lot ne seront pas sollicités pour l'attribution de subventions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Actuellement, le projet est bloqué dans l'attente que l'Agence Régionale de Santé accepte la création de 90 lits d'accueil sur le territoire. La société MEDICA, malgré l'incertitude et des délais de décision très longs, souhaite toujours implanter cet EHPAD sur la Commune de Milhac.

Afin de ne pas laisser passer l'opportunité de la création d'une cinquantaine d'emplois sur le territoire, et en rappelant que ce projet ne concurrencerait en aucune manière l'Hôpital Jean COULON, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de soutenir le projet d'implantation d'un EHPAD sur la commune de Milhac.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-093 MODIFICATION DES TARIFS DE LA CYBERBASE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Pour mémoire, les tarifs actuels de la Cyberbase sont les suivants :

- 10 premières heures gratuites (accès libre ou ateliers) pendant une année,
- gratuité pour les demandeurs d'emploi et publics en difficultés (minima sociaux, familles nombreuses), valable un an
- 1 € pour 1 heure pour les publics de passage en libre accès,
- forfait de 16 € d'adhésion annuelle adulte donnant accès libre, et participation aux ateliers, sauf stages,
- forfait de 10 € d'adhésion annuelle enfant moins de dix huit-ans donnant accès libre, et participation aux ateliers, sauf stages,
- forfait Pass jeunes (11-18 ans) de 16 € par an donnant accès à la cyberbase (accès libre, et participation gratuite aux ateliers), l'espace jeunes, l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air et la bibliothèque intercommunale de Gourdon,
- adhésion annuelle familiale de 32 € (à partir de trois personnes), donnant accès libre, et participation gratuite aux ateliers,
- 0,10 € la feuille d'impression noir et blanc au delà de 10 impressions,
- 0,50 € la feuille d'impression couleur au delà de 3 impressions,
- gratuité des impressions de 100 pages pour un document unique (ex : rapport de stage),

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour les associations :

- gratuité pour les associations entrant dans le dispositif Cyberbase Solidaire, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations (pour le moment le Secours Catholique et la Maison des Jeunes et de la Culture),
- gratuité pour les associations qui mettent en place un projet de partenariat d'actions ou d'événementiels avec la Cyberbase,
- 16 € par an pour le Président ou un membre du bureau d'une association donnant accès libre et la participation à 5 séances d'accompagnement,
- 50 € par an pour un groupe de 2 personnes ou plus membres du bureau ou adhérents de l'association, donnant droit à 10 séances d'accompagnement,
- 100 € par an pour un groupe de 2 personnes ou plus membres du bureau ou adhérents de l'association, donnant droit à 20 séances d'accompagnement,
- 5 € pour toute séance d'accompagnement supplémentaire hors forfait.

En cas de perte de la carte d'adhérent, le renouvellement de celle-ci est d'1€.

Le forfait annuel n'est pas obligatoire pour accéder à la Cyberbase.

Afin de répondre au plus près aux attentes de ses visiteurs et à la réalité pratique du terrain, il convient de créer ou de modifier des tarifs comme suit :

- la Cyberbase organise des stages sur diverses thématiques et souhaite, afin de contrôler au mieux la gestion de ceux-ci, créer pour cette activité un tarif de 10 € par personne.
- afin de planifier plus sereinement ses cours et ateliers, et responsabiliser les adhérents qui s'inscrivent mais ne viennent pas, il est proposé de créer une pénalité au tarif de 5 € par absence injustifiée et ce dès la deuxième de ce type.
- la fréquentation étant en hausse constante en période estivale, et pour fidéliser ce public à l'usage de la Cyberbase, il est proposé de créer un tarif de 3 € par personne, pour 5 heures en libre accès pour les mois de juillet et août.
- suite à des demandes récurrentes d'usagers, la Cyberbase souhaiterait mettre en place un nouveau type de séance d'accompagnement personnalisé sur rendez-vous, pour ses adhérents (résolutions de problèmes techniques ponctuels concernant la sauvegarde, les virus...). Il est donc proposé de créer un tarif de 5 € la séance d'accompagnement d'une heure sur rendez-vous.
- le principe des 10 premières heures gratuites (accès libre ou ateliers) pendant une année, étant un frein aux adhésions et rendant complexe le suivi du décompte, il est proposé de modifier ce tarif et de le transformer en : « première heure gratuite (accès libre), valable 1 année ».

Les autres tarifs de la Cyberbase restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les tarifs de la Cyberbase selon les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-094 : ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE A LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Suite à la rénovation de ses locaux, la surface de la Médiathèque a triplé. Le personnel de la Médiathèque Intercommunale de Gourdon doit faire face à une charge fortement accrue de travail. L'augmentation sensible de fréquentation et des locaux plus vastes sont deux facteurs qui rendent de plus en plus délicat, un accueil satisfaisant au public.

Afin de pallier à ce besoin de personnel, il est envisagé de recruter pour une période de dix mois, un volontaire à temps complet, dans le cadre d'un Service Civique, et ce à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il a pour objectif de permettre aux jeunes de s'engager au service de la collectivité, de mettre en œuvre des projets renforçant la cohésion sociale sur le territoire, et de permettre aux 16/25 ans d'acquérir une expérience qui leur sera utile. Les missions qui leur sont dévolues ont pour but de démultiplier l'impact d'actions existantes, de renforcer la qualité du service déjà rendu et d'expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Dans le Lot, c'est la Ligue de l'Enseignement qui prend en charge le recrutement et la formation des volontaires en Service Civique, et qui les propose au recrutement auprès des structures intéressées, dans le cadre d'une convention de mise à disposition (jointe en annexe).

Une adhésion annuelle à la Ligue de l'Enseignement de 110 € est nécessaire, pour bénéficier d'une mise à disposition d'un volontaire. La Communauté de Communes a d'ores et déjà adhéré à cette structure

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

dans le cadre du recrutement d'un volontaire en service civique à la Maison du Piage et n'aura donc pas à supporter de nouveau ce coût.

Le Service Civique donne lieu à une prise en charge financière quasi-totale de l'Etat. Le coût mensuel d'un volontaire en Service Civique n'est donc que de 106,31 € pour l'organisme d'accueil. Cette somme est à verser à la Ligue de l'Enseignement qui se charge de rémunérer le volontaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le recours à un volontaire en Service Civique, dans le cadre d'un soutien saisonnier à temps complet, d'une durée de dix mois, à la Médiathèque Intercommunale de Gourdon, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2014,
- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique avec la Ligue de l'Enseignement,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-095 : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR, DES HORAIRES ET TARIFS DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Suite aux travaux de rénovation et d'extension de ses locaux, la Médiathèque Intercommunale de Gourdon a réouvert ses portes au public le 25 février 2014.

Afin d'être en corrélation avec les nouveaux locaux et usages proposés, il convient donc d'abroger le règlement intérieur, actuellement en vigueur, et d'en adopter un nouveau qui formalisera les droits et devoirs des usagers, au sein de la structure (cf règlement intérieur joint). En annexe à ce règlement intérieur, se trouvent les horaires et tarifs applicables à la Médiathèque Intercommunale de Gourdon.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'abrogation du règlement intérieur de la Médiathèque Intercommunale de Gourdon, en vigueur depuis le 8 septembre 2004,
- adopte le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque Intercommunale de Gourdon,
- valide les horaires et tarifs de la Médiathèque Intercommunale de Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-096 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU LOT

Rapporteur : Pascal PAVAN

Le transport à la demande est un service public délégué à la Communauté de Communes par le Conseil Général, selon une convention. Celle-ci venait à son terme au 31 août 2013 et a été reconduite lors de la séance du 10 avril 2013 (délibération n°2013-91) et ce pour une durée d'un an, afin que le Conseil Général procède à la révision de son schéma départemental des transports dans le cadre d'une étude qui a démarré en janvier 2012.

A l'issue de la révision du schéma, le service de transport à la demande pourra connaître des modifications tenant à son organisation au niveau du département du Lot. Cette étude était d'une durée prévisionnelle de huit mois.

Considérant que cette étude ne sera pas arrivée à son terme à l'échéance prévue, il convient de reconduire, dans les mêmes conditions, la convention de délégation du service de transport à la demande du Conseil Général au bénéfice de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2014, et ce jusqu'au 31 août 2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la reconduction de la convention de délégation du service de transport à la demande avec le Conseil Général du Lot, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014, soit jusqu'au 31 août 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 25 juin 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Jean-Daniel LAVAL

Gourdon : Paola BENASTRE – Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Michel CAMMAS à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nadine SAOUDI – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Patrice MAURY – Daniel THEBAULT – Gérard MOTTIN – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-097 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA MAISON DU PIAGE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Pour mémoire, les tarifs actuels d'entrée de la Maison du Piage à Fajoles sont les suivants :

- Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans) - gratuit pour les enfants de moins de 10 ans,
- Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes),
- Tarif scolaires (communes du territoire) : 20 € par classe pour une visite d'une heure sans atelier,
- Tarif scolaires (communes hors territoire) : 2 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier,
- Tarif scolaires (communes du territoire) : 4 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
- Tarif scolaires (communes hors territoire) : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier.

Au vu de la fréquentation importante de familles et de groupes sur le site et de leurs demandes réitérées, il apparaît souhaitable d'élargir la proposition d'ateliers au grand public. Il est donc proposé de créer un tarif « atelier grand public », au prix de 5 € par personne. Ce tarif s'appliquera également aux enfants de moins de dix ans pour lesquels la visite du musée est gratuite.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe les tarifs d'entrée de la Maison du Piage à Fajoles, comme suit :
 - Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans) - gratuit pour les enfants de moins de 10 ans,
 - Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes),
 - Tarif scolaires (communes du territoire) : 20 € par classe pour une visite d'une heure sans atelier,
 - Tarif scolaires (communes hors territoire) : 2 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier,
 - Tarif scolaires (communes du territoire) : 4 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
 - Tarif scolaires (communes hors territoire) : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
 - Tarif « atelier grand public » : 5 € par personne y compris les enfants de moins de dix ans bénéficiant de l'entrée gratuite au musée.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP